

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du JEUDI 16 MAI 2024

### COMPTE RENDU

<b>LOISEAU Simon</b> Président  CGT	<b>EPALLE Christophe</b> Vice-Président Délégué  CGT	<b>BEAL Gilles</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président  CGT	<b>COULON Yves-Marie</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président  Excusé CFDT	<b>BENAMEUR Mehdi</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  FO	<b>BOUVIER Georges</b> 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFE/CGC
<b>DEVIDAL Philippe</b> 5 <sup>ème</sup> Vice-Président  Excusé CGT	<b>ARNAUD Richard</b> Trésorier Général  CGT	<b>BOUCHET Jean-Luc</b> Trésorier Général Adjoint  FO	<b>MOURIER Charlotte</b> Secrétaire Générale  CGT	<b>BOUILLET Laurent</b> Secrétaire Général Adjoint  CFE/CGC	<b>BAROU Patricia</b>   CFDT
<b>BERTHET Loïc</b>   CGT	<b>CLERVAUX Laetitia</b>  Excusée CGT	<b>DEPALLE Simon</b>   CGT	<b>DEVIGNAT Pascal</b>   CFDT	<b>ENCIZO Stéphane</b>   CGT	<b>GRANGER Pascal</b>  Excusé CGT
<b>INTORRE Catherine</b>  Absente CFDT	<b>LARMANDE Alain</b>  Excusé CGT	<b>MOUNIER Ludovic</b>   CFDT	<b>PRESLE Jean-Luc</b>   CFDT	<b>TARGE Marion</b>  Excusée FO	<b>VELTRI Isabelle</b>   CFDT

CGT : 8 / 12

CFDT : 5 / 7

FO : 2 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 17 / 24 membres présents à l'ouverture de la séance.

Invité(s) : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.  
M. Jean-Louis GROBEL – DIT (excusé)

Ouverture de la séance à : 8h45

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

*Point n° 1 : APROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 28/03/2024*

*Point n° 2 : SUIVI BUDGETAIRE AU 30/04/2024*

*Point n° 3 : LOCAUX CMCAS LOIRE – Bilan financier*

*Point n° 4 : SECTION « LES GAGAS CASQUES »*

*Point n° 5 : PROJET DOCUMENT « ETAT DES LIEUX LOCAUX »*

*Point n° 6 : IMMOBILIER (St-Julien : travaux ; Lézigneux : gardiennage)*

*Point n° 7 : REPARTITION BUDGETAIRE (activités, patrimoine, etc...)*

*Point n° 8 : ORGANISATION CFE/CGC – Présentation projet « abonnement culturel »*

*Point n° 9 : VENTE CUZIEUX – Utilisation des fonds*

*Point n° 10 : Divers*

Simon LOISEAU - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les administrateurs et invité pour leurs présences.

Il présente également ses excuses en raison de l'oubli du vidéo projecteur, ce qui ne permettra pas de visualiser comme habituellement, les différentes pièces transmises aux administrateurs. Pour ceux qui en ont besoin, des versions papier sont disponibles.

Ne sont pas présents : Laetitia CLERVAUX (CGT) Yves-Marie COULON (CFDT) Philippe DEVIDAL (CGT) Pascal GRANGER (CGT) INTORRE Catherine (CFDT) Alain LARMANDE (CGT) Marion TARGE (FO) et Jean-Louis GROBEL.

## POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 28/03/2024

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/03/2024				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	5	2	2

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## POINT N° 2 : SUIVI BUDGETAIRE AU 30/04/2024

La parole est laissée au Trésorier Général – Richard ARNAUD pour l'analyse du dernier suivi budgétaire, arrêté au 30 avril 2024.



Suivi budgétaire  
au-2024-04-30.xlsm

Extrait pour explications, des soldes négatifs seulement (signalés en rouge). Les commentaires sont en dernière colonne.

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	BUDGET PRIMITIF	BC N°1	BUDGET TOTAL (Auto)	Solde (Auto)	Réalisé (auto)	Commentaires
247/xxxxxx	P01	Pensionnés Senior Roanne - Séjour de 4 jours en Ardèche	4 925,00 €		4 925,00 €	- 3 108,57 €	163%	Activité programmée fin mai. En cours.
264/xxxxxx	A01	PASS Les Iléades à Montrond les bains	700,00 €	600,00 €	1 300,00 €	- 1 301,25 €	200%	Billetterie. Encaissements au fil de l'eau sur l'année.
410401/xxxx	A01	Section Padel	455,00 €	300,00 €	755,00 €	- 1 173,00 €	255%	Billetterie. Des règlements sont en cours d'encaissement.

Beaucoup moins de lignes budgétaires à justifier contrairement à d'habitude ; ceci s'explique par la reprise des activités et dont le solde négatif lors de la précédente présentation, a été régularisé par des encaissements et la levée des impasses budgétaires.

### POINT N° 3 : LOCAUX CMCAS LOIRE – Bilan financier



Annexe Point 3 ODJ  
- Rentabilité MAD s2

Le Président reprend la parole à la suite de la présentation budgétaire afin d'aborder le bilan financier des mises à disposition de nos locaux. L'analyse a été réalisée sur 2 exercices : 2022 et 2023.

Il explique que pour les locaux St-JULIEN il n'y a pas eu de locations en raison des travaux de dépollution commandés par ENGIE (obligatoires et préalables à l'achat du site par la CMCAS Loire) ; pour les locaux de LEZIGNEUX, ceux-ci n'ont pas été mis à disposition non plus, étant donné les travaux de réfection de la toiture. Concernant le TRANSVAL, il apparaît que le site coûte plus cher qu'il ne rapporte d'argent. Il revient sur ses explications pour évoquer LEZIGNEUX et le gardiennage du site. Le Président signale qu'il a cherché à joindre par téléphone le maire de la commune mais celui-ci était absent. Aujourd'hui, ce site est occupé régulièrement par des réunions du réseau solidaire de la CMCAS, une section marche qui est en cours de mise en place aura également besoin des locaux prochainement.

Patricia BAROU (CFDT) intervient pour transmettre un commentaire de son organisation, notamment pour le site du TRANSVAL dont le coût de fonctionnement est élevé. Ne faudrait-il pas envisager une augmentation des participations bénéficiaires et mises à dispositions d'autres organismes ?

Simon LOISEAU explique que le TRANSVAL est très demandé, non seulement par nos bénéficiaires, mais également par des organismes extérieurs, avec lesquels des conventions sont signées pour utilisation du gymnase entre autres (basket club de Commelle Vernay, associations boulistes...). Nos sections et commissions utilisent également les locaux fréquemment.

Pour le gardiennage de LEZIGNEUX, il rappelle que l'ouverture des locaux a été soumise à acceptation préalable par le maire de la commune ; lui seul peut décider l'ouverture ou non. Néanmoins se pose aujourd'hui la question du maintien ou pas du gardiennage des locaux lors des mises à disposition aux bénéficiaires.

Rappel des tarifs de mises à disposition de la salle d'activité du TRANSVAL : 150 € en jour de semaine, 250 € le week-end.

Intervention de Stéphane ENCIZO (CGT) qui indique qu'une location de salle communale sur le secteur roannais est facturée entre 250 et 300 € (nettoyage compris).

Patricia BAROU : l'augmentation du tarif des locaux est évoquée et proposée afin d'essayer de trouver un équilibre budgétaire.

Intervention de Georges BOUVIER (CFE/CGC) : le constat est que ce sont les taxes qui plombent le budget.

Richard ARNAUD explique que la taxe foncière est incompressible ; il faut considérer l'ensemble du bâti et pas seulement la salle d'activité. Le ponton sur la Loire pourrait être supprimé mais à quel prix pour ce type de travaux à réaliser ? La taxe payée n'est pas significative (350 €/an).

Simon LOISEAU : il nous faut également considérer le fait, que l'entretien pour la remise en état des locaux après location est assurée par le bénéficiaire qui a réservé, nous ne faisons pas appel à une entreprise pour cela.

Il nous faut partir du principe que tout augmente.

Richard ARNAUD rappelle le montant des locations le week-end :

- St-JULIEN et CIVIER = 125 €
- LEZIGEUX = 300 €
- LE TRANSVAL = 250 €.

Il soumet l'idée d'aligner le tarif des 2 dernières salles ? L'idée est soumise aux administrateurs.

*Suspension de séance à la demande l'organisation CGT à 9h12.*

*Reprise de séance à 9h25*

En reprise de séance, Christophe EPALLE (CGT) explique qu'à l'origine, les locaux étaient mis à disposition des bénéficiaires gracieusement. Aujourd'hui, on discute l'augmentation éventuelle du tarif de location du TRANSVAL alors que les taxes ne visent pas seulement la salle d'activité. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux revoir plutôt les conventions signées avec les extérieurs ?

Laurent BOUILLET (CFE/CGC) : une partie des locaux est occupée par les professionnels (TCP) pour recevoir les bénéficiaires ; ne faut-il pas étudier le dossier avec le Territoire ?

Simon LOISEAU lui répond que c'est à notre demande que les professionnels viennent sur le site du TRANSVAL. Le Territoire ne participe aux frais que pour le siège de la CMCAS Loire à St-Etienne (rue des Acières).

Laurent BOUILLET fait le constat que lorsque les locaux étaient mis à disposition, sans contre partie des bénéficiaires, la salle était louée ; même chose depuis que nous facturons une participation. Devant ce constat, il pense qu'il faut appliquer une légère hausse du prix de la location.

Jean-Luc PRESLE (CFDT) : est-ce qu'il ne faut pas revoir le tarif des locations globalement (%) ?

Richard ARNAUD propose de recentrer le présent débat sur l'ordre du jour et de mettre le sujet de l'augmentation des tarifs des locaux à l'ordre du jour du prochain CA, avec des éléments concrets d'analyses. Concernant les conventions signées avec les organismes extérieurs, une étude précise et détaillée sera présentée à tous lors du prochain conseil.

Georges BOUVIER : il faudrait également vérifier auprès des services des impôts, la taxation appliquée sur les locaux, comment est-elle calculée, est-elle justifiée ?

Richard ARNAUD : la commission patrimoine pourrait prendre le sujet en mains pour une étude et la préparation du dossier en amont ?

Les administrateurs sont de l'avis de Richard ARNAUD ; le dossier sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

#### **POINT N° 4 : SECTION « LES GAGAS CASQUES »**

Le Président rappelle l'objet du point du jour « Les Gagas Casqués » : la section a présenté une fiche projet budget fin 2023 pour une sortie moto prévue en septembre 2024. Le souci est que cette FPB n'a pas été réalisée en tenant compte des nouvelles règles budgétaires fixées (utilisation de la moulinette pour fixer les tarifs selon les coefficients de chacun des participants).

Richard ARNAUD indique que la section ne souhaite pas utiliser la moulinette pour l'organisation de leur activité. Ils souhaitent seulement un budget et s'en contenteront. Les règles budgétaires ne seraient donc pas respectées. Les responsables ont été rencontrés pour explications, mais ils s'obstinent sur leur idée. Richard ARNAUD a repris tous les éléments du dossier pour recalculer le coût du voyage et le leur a transmis pour commentaires. A ce jour, il n'a eu aucun retour de leur part.

Le Président et lui-même sont d'accord sur le principe du respect des règles budgétaires, sans exception ni passe-droit pour telle ou telle section.

Un vote est proposé aux administrateurs, pour confirmation du principe de l'application obligatoire des règles budgétaires, par toutes demandes de budgets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS LOIRE CONFIRME SA POSITION QUANT AU RESPECT OBLIGATOIRE DES REGLES BUDGETAIRES FIXEES, POUR L'ENSEMBLE DES SECTIONS ET COMMISSIONS				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	5	2	2

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## POINT N° 5 : PROJET DOCUMENT « ETAT DES LIEUX LOCAUX »



Projet - Etat de lieux lézigneux\_.ppt

Un document projet « état des lieux » des locaux, préparé par Charlotte MOURIER – Secrétaire générale a été transmis aux administrateurs pour étude.

Le Président demande aux administrateurs si l'un d'eux a un commentaire sur le projet présenté ?

Divers échanges sont formulés au niveau de la présentation du document (mise en page) précisions à apporter. Il ajoute que si le document convient, celui-ci sera également adapté pour les locaux de St-JULIEN et CIVIER.

Richard ARNAUD : le point important du document porte surtout sur l'appréciation de la propreté des locaux, le pointage du nombre de tables et chaises. Le reste étant du consommable (assiettes, fourchettes...) et n'est pas impératif de le contrôler par le bénéficiaire.

A la suite des divers échanges d'opinions, le document est considéré comme validé et sera déployé pour tous les locaux mis à disposition par la CMCAS Loire.

## POINT N° 6 : IMMOBILIER – St-JULIEN (travaux) et LEZIGNEUX (gardiennage) – Le TRANSVAL

- **LEZIGNEUX** : le sujet du gardiennage des locaux lors des mises à dispositions aux bénéficiaires a été abordé précédemment.
- **CIVIER** : le Président informe les membres du conseil qu'une réunion a été organisée dernièrement sur le site avec la société ENGIE (à leur demande) pour un état des lieux et en raison de leurs obligations en matière environnementale. Ils feront réaliser prochainement des carottages pour analyses sur le terrain (prévu cet été).
- **LE TRANSVAL** : les travaux de remise en état de la toiture seront réalisés cet été.

## POINT N° 7 : REPARTITION BUDGETAIRE (activités, patrimoine, etc...)



Annexe Point 7 ODJ  
- Rapport AG Partie



Annexe Point 7 ODJ  
- Rapport d'AG - Par

Les documents de ce point de l'ordre du jour ont été transmis pour étude, en amont de la réunion, à chacun des administrateurs.

Richard ARNAUD explique que ces éléments seront insérés pour la plupart, dans le rapport d'activité en préparation pour présentation de l'Assemblée Générale de la CMCAS LOIRE le 18 juin prochain. Les tableaux et graphiques sont expliqués ; ils détaillent l'utilisation du budget de la CMCAS, par SLVie, commissions.

Jean-Luc BOUCHET : les présentations sont plus claires sous ces formes graphiques.

*Interruption de séance à 10h11 (pause).  
Reprise de séance à 10h35.*

## POINT N° 8 : ORGANISATION CFE/CGC – Présentation projet « abonnement culturel »

La parole est laissée à l'organisation CFE/CGC pour présentation d'un projet d'abonnement culturel.

Georges BOUVIER indique qu'ils ont contacté l'opéra de St-Etienne pour un projet d'abonnement. Une réduction de 20% sur les tarifs des spectacles est proposée à l'opéra ; nous ne sommes pas un CE mais l'effet « groupe » peut être considéré pour obtenir la même réduction consentie aux CE. Dans un premier temps, cela concernerait l'opéra théâtre de St-Etienne mais cela peut éventuellement déboucher sur l'ensemble des événements proposés par la Comédie de St-Etienne. Il n'y aurait pas de participation de la CMCAS au niveau financier, mais seulement une mise à disposition des locaux pour une permanence dédiée, afin que nos bénéficiaires puissent venir rencontrer un interlocuteur pour l'achat des abonnements et/ou obtenir des renseignements.

Richard ARNAUD précise que cela ne doit pas représenter une charge pour la CMCAS, nous communiquerons seulement sur notre page Facebook et insérerons l'info sur notre site internet (onglet « Billetterie »).

A la suite de divers échanges sur le sujet et à la demande de Laurent BOUILLET, un vote d'approbation du projet est proposé aux administrateurs.

VALIDATION DU PROJET PROPOSE PAR L'ORGANISATION CFE/CGC CONCERNANT UN PARTENARIAT CULTUREL DE LA CMCAS LOIRE AVEC L'OPERA THEATRE DE ST-ETIENNE				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	5	2	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

## POINT N° 9 : VENTE CUZIEUX – Utilisation des fonds

Le Président explique l'objet du point 9 mis à l'ordre du jour et rappelle à tous que les budgets alloués par la CCAS ne suffisent plus à faire fonctionner notre CMCAS ; par conséquent, chaque année, nous devons puiser dans nos réserves pour équilibrer nos résultats.

Rappel : le montant de la vente de CUZIEU a été versé en comptabilité en « Réserves sur Investissements ».

Indépendamment sont évoqués les locaux de St-Julien et de Civier :

. St-Julien : les locaux appartenait à ENGIE. Ils ont été achetés depuis par la CMCAS LOIRE (décembre 2023). Nous en sommes propriétaires.

. Civier : le terrain occupé par notre CMCAS appartient à ENGIE. Ceux-ci ont visité le site dernièrement et des carottages sont prévus cet été pour analyse des sols (contrôles règlementaires selon les interlocuteurs rencontrés). On peut imaginer un projet futur par ENGIE, sans que nous ne soyons au courant à ce jour de leurs intentions...

Richard ARNAUD confirme que pour l'organisation CGT, le montant de la vente CUZIEUX est une réserve de trésorerie pour l'organisation de nos activités et assurer les frais de fonctionnement de la CMCAS Loire. Il assure que rien d'autre n'est envisagé, aucun projet.

A ce jour, ce budget ne sert qu'à pallier le déficit annuel. Il invite les administrateurs à reprendre les éléments budgétaires : budget alloué par la CCAS vs budgets votés fin 2023 par la CMCAS. Il leur sera évident que les « réserves » sont nécessaires et indispensables à notre fonctionnement.

Concernant le terrain de ROCHE LA MOLIERE, il s'agit pour l'instant d'une réserve foncière. La seule charge inhérente à ce bien est la taxe foncière annuelle que nous payons. Si demain, le site CIVIER est repris par ENGIE, nous aurons besoin de nous positionner sur l'utilisation du terrain de Roche La Molière. A ce moment-là, le décisionnaire sera dans tous les cas l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CMCAS.

Après divers échanges, le Président recentre le débat sur l'ordre du jour : l'utilisation des fonds de la vente CUZIEUX.

Il est acté que les fonds générés par la vente de CUZIEUX représentent une réserve financière pour les activités sociales de la CMCAS Loire.

## POINT N° 10 : DIVERS

### **✚ LEGS LAFFAY**

Le Président a été contacté par M. le maire de Civens qui lui a indiqué avoir confié le dossier du legs LAFFAY à un avocat ; celui-ci a d'ores et déjà demandé une avance d'honoraires pour la constitution du dossier.

Il ajoute que la mairie de Feurs, selon une information de M. le maire de Civens serait prête à honorer le versement du legs LAFFAY pendant encore 5 années maximum. Et après ?

Le Président informe les administrateurs que la signature d'une convention entre toutes les parties est envisagée, pour la prise en charge des frais d'avocat (dont la mairie de Civens a déjà réglé une partie).

Le Conseil d'Administration doit se prononcer ce jour, sur la participation ou pas de la CMCAS Loire aux frais d'avocat engagés à l'encontre de la mairie de Feurs ; tout en ne connaissant ni le montant final des frais, ni la durée d'une telle procédure judiciaire.

Rémy DAVID – Chef de Cabinet propose que les éléments du dossier soient transmis au service juridique de la CCAS afin d'être conseillés et guidés dans notre démarche de poursuites.

*Interruption de séance à 11h51 à la demande de l'organisation CFDT.*

*Reprise de séance à 12h03.*

Après reprise de la séance, le Président reporte au prochain CA la décision de la CMCAS Loire de participer ou non au partage des frais de poursuite judiciaire, ceci afin de nous laisser le temps de consulter au préalable notre service juridique, pour avis et conseils quant à la procédure à engager.

#### **+ MOYENS BENEVOLES**

Le Président souhaite que les heures moyens bénévoles non utilisées soient récupérées, pour redistribution à d'autres membres (commissions), ceci pour pallier le manque d'heures allouées annuellement. Il indique d'ailleurs, que cette méthode est déjà pratiquée par d'autres CMCAS au niveau national.

Nous pourrions envisager cette récupération et redistribution 2 fois par an. Il s'agit d'un gros travail de gestion mais qui nous permettra d'utiliser toutes les heures allouées.

Les administrateurs sont d'accord sur ce principe.

#### **+ DOMAINES & VILLAGES**

Comme évoqué lors de précédentes réunions, les livraisons Domaines & Villages ne pourront plus se faire à l'avenir sur les sites des entreprises. Il est envisagé que les livraisons pour St-Etienne se déroulent sur notre site de CIVIER. A étudier étant donné les livraisons sur palettes et le terrain non goudronné (risque si pluie).

#### **+ SOCCER**

L'exploitant du site du SOCCER ne veut plus recevoir de groupes. Pour nous dissuader, il a revu ses tarifs fortement à la hausse (600 € passé à 2000 €). Par conséquent, nous allons soit chercher ailleurs d'autres possibilités, soit abandonner cette activité.

#### **+ PSE RESTAURATION MERIDIENNE**

En réponse au questionnement de l'organisation CFDT, le Président rappelle que le restaurant de St-Etienne n'est pas concerné par le PSE mis en place, puisque fermé depuis 2017.

#### **+ REDECOUPAGE DES TERRITOIRES**

Le Président indique que les zones géographiques envisagées pour un élargissement de territoire sont L'ARBRESLE et la VALLEE DU GIER ; cela équivaldrait à terme à environ 3000 bénéficiaires OD votants et 6000 bénéficiaires OD/AD.

#### **+ TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA GESTION TSA A LYON**

Dans le cadre de l'accroissement d'activité temporaire lié aux colos d'été, le poste TSA à pourvoir à St-Etienne est transféré à Lyon ainsi qu'un autre de Bourg en Bresse, ceci afin de gérer au mieux tous les départs des colos de cet été au sein de la plaque Rhône Alpes.

TSA : Technicien Séjours Activités.

Le Président rappelle que ce transfert de poste est temporaire.

#### **+ HANDISPORT**

Le Président a été sollicité dernièrement par la fédération nationale Handisport pour l'obtention d'un don en vue d'une participation à l'achat d'un fauteuil adapté. Simon LOISEAU par l'intermédiaire d'un collègue du RTE a été sollicité par un club de basket handisport de la Loire ; de ce fait, n'est-il pas plus judicieux de faire un don à une association locale de la Loire plutôt qu'au niveau national ?

Richard ARNAUD : rappelle que la ligne budgétaire « DON » avait été créée à sa demande : 300 €.



Cependant, l'utilisation du montant total n'empêchera pas un autre don sur l'année.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN FAUTEUIL HANDISPORT POUR LE CLUB DES GARAGNAS DE ST-ETIENNE (*) POUR UN MONTANT DE 300 euros				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	7	5	2	2

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

*Simon DEPALLE (CGT) est absent de la salle de réunion lors du vote.*

(\*) Garagna : gamin chahuteur en patois stéphanois.

#### **✚ ORGANIGRAMME DE LA PLAQUE**

Le Président informe les administrateurs que M. Sylvain PERRONE a été nommé DO (Directeur Opérationnel) sur le territoire R.A.L. (Rhône Ain Loire).

En fin de séance, Charlotte MOURIER – Secrétaire Générale intervient pour lire un message personnel aux administrateurs au sujet de son ressenti depuis qu'elle a intégré son poste de secrétaire à la CMCAS LOIRE en début d'année 2024.

En dernier lieu, Richard ARNAUD intervient également, afin de faire part à ceux qui n'en auraient pas été informés, du décès au Maroc d'un collègue : Jean-Michel DEBUT, survenu il y a quelques jours. La Commission Santé Solidarité a été contactée pour prise en mains du dossier afin d'épauler ses proches dans ces moments difficiles (frais de déplacement pour reconnaissance du corps).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

**FIN DE SEANCE : 12h40.**

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Le JEUDI 4 JUILLET 2024**  
(Lieu : LEZIGNEUX)

**Le Président de la CMCAS Loire**  
**Simon LOISEAU**



**La Secrétaire Générale**  
**Charlotte MOURIER**

